

# Cahier

*des*

# Changements Climatiques

---

Bulletin mensuel d'information sur les changements climatiques  
de l'institut d'applications et de vulgarisation en sciences

Hors Série N° 1, Mai 2009

---

## **Initiative pour la promotion de l'implication du secteur privé dans la gestion des risques climatiques au Burkina Faso**

KINDA Péléga Athanase

# Cahier

des

## Changements climatiques

Directeur de Publication  
Dr M. BADOLO

Institut d'Applications et de Vulgarisation  
en Sciences (IAVS)

01. BP. 6269, Ouagadougou 01, Burkina Faso  
Tel: (226) 50 36 98 21  
GSM: (226) 70 80 64 52

E-mail:

iavs\_mail@yahoo.fr  
iavs@refer.ne  
iavsmail@gmail.com

Sites Web

[http:// iavs. 6mablog.com](http://iavs.6mablog.com)

## **AVANT PROPOS**

---

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, il est essentiel de promouvoir dès maintenant l'implication, aux côtés de l'Etat, du secteur privé dans la prévention et la gestion des risques liés aux changements climatiques. Il y a plusieurs raisons à cela, mais on peut en retenir deux :

- l'augmentation attendue de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes à l'échelle de la planète, du fait des changements climatiques, est sans doute de nature à réduire les capacités d'intervention des partenaires au développement pour la gestion des catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest ;
- la mise en œuvre de certaines stratégies de gestion des risques climatiques, comme l'assurance climatique, nécessitera des partenariats avec l'industrie de l'assurance qui essentiellement du secteur privé.

L'implication du secteur privé dans la gestion des risques climatiques nécessitera toutefois la mise en place de cadres juridiques qui puissent garantir les intérêts de ce secteur. Pour élaborer de tels cadres, des actions de recherche devront être entreprises. Cette édition du Cahier des changements climatiques présente une initiative dans ce sens en cours au Burkina Faso, avec une emphase sur l'implication de l'industrie de l'assurance dans la gestion des risques climatiques dans les zones urbaines. Elle vise également à susciter un débat et un mouvement de recherche sur la question de l'assurance climatique en Afrique de l'Ouest.

# **Cadre Juridique et institutionnel de gestion des risques naturels au Burkina Faso**

---

Au Burkina Faso, la politique nationale de gestion des risques naturels repose sur un ensemble d'instruments juridiques et d'institutions.

Les instruments juridiques en vigueur au Burkina Faso pour la gestion des risques naturels sont de deux types : les instruments juridiques supra nationaux et les instruments juridiques internes.

Les principaux instruments juridiques supra nationaux sont :

la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : le Burkina Faso a ratifié la CCNUCC le 02 septembre 1993 et y est devenu partie en 1994. Des mesures diverses ont été prises pour sa mise en œuvre dont :

- la mise en place d'un comité interministériel sur les changements climatiques ;
- l'élaboration en 2007, sous la coordination du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD), d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques comportant d'importantes actions qualifiées de prioritaires et urgentes. Ce PANA vise deux objectifs essentiels qui sont l'identification des besoins, des activités et des projets les plus urgents à mettre en œuvre dans l'immédiat pour aider les populations à faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques et la prise en compte des risques climatiques dans les programmes de développement national. Le PANA connaîtra un début de mise en œuvre à partir de cette année 2009.

L'acte additionnel de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : il est un instrument juridique sous régional en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. Cet acte pris en 2007 par les Etats membres donne une base juridique à la politique commune des Etats membres de la CEDEAO en matière de prévention et de gestion des catastrophes. Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette politique sont les suivants :

- fournir un cadre intergouvernemental de collaboration et de partenariat entre les Etats membres de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophes ;
- promouvoir l'intégration de la réduction des risques dans les politiques, plans et programmes de développement des Etats membres de la CEDEAO ;
- faciliter le développement et le renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités des Etats membres de la CEDEAO afin d'améliorer les moyens de résistance face aux risques ;
- promouvoir l'incorporation des approches en matière de réduction des risques dans le dispositif de préparation, d'intervention lors des situations d'urgence, des activités de réhabilitation et de reconstruction ;
- renforcer la contribution de la réduction des risques de catastrophe à la paix et sécurité et le développement durable de la sous-région.

Les principaux instruments juridiques internes de gestion des risques sont :

La Constitution : il n'existe pas dans la Constitution actuelle du Burkina Faso de dispositions explicites relatives aux changements climatiques, mais celle – ci spécifie en son article 101 que la protection de l'environnement relève du domaine de la loi et inscrit dans la gestion des collectivités territoriales la gestion des risques de catastrophes.

Le code général des collectivités territoriales : ce code adopté en 2004 indique en ses articles 99 et 100 que les conseils régionaux et les communes rurales et urbaines doivent contribuer et participer à l'organisation et à la gestion des secours au profit des groupes vulnérables et des sinistrés. Le législateur a visiblement transféré au niveau décentralisé la gestion des risques aux collectivités territoriales. Toutefois, le manque de ressources humaines qualifiées en matière de gestion des risques auquel s'ajoutent les difficultés de mobilisation des ressources financières pour rendre véritablement opérationnelles ces collectivités constituent un frein à une gestion efficace des risques au niveau local.

Le paysage institutionnel au Burkina Faso en lien avec la gestion des risques naturels se présente comme suit :

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR): créé en 2004, il est l'institution nationale de coordination de la prévention et de la gestion de secours d'urgence en matière de catastrophes. Il est chargé entre autres :

- d'assurer la mise en œuvre du plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'adopter les plans et stratégies d'intervention ;
- de proposer toute mesure d'urgence propre à sauvegarder les droits des victimes des catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence nationale ;
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités programmées.

L'institution est coordonnée par un Secrétariat permanent qui, pour plus d'efficacité, est composé de quatre directions parmi lesquelles une direction en charge de la prévention des catastrophes et une direction chargée de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation. Des démembrements du CONASUR existent au niveau régional, provincial, départemental et villageois.

Les services sociaux des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales de 2004 dispose en ses articles 99 et 100 que les conseils régionaux et les communes rurales et urbaines doivent apporter leur « contribution à l'organisation et à la gestion des secours au profit des groupes vulnérables et des sinistrés ». Dès lors, les communes et les conseils régionaux ont institué des services sociaux de gestion des catastrophes pour se conformer à cette législation. Malheureusement, l'ensemble des communes rurales et la plupart des communes urbaines ne sont pas dotées des moyens humains et financiers pour la prévention et la gestion des catastrophes.

La Société Nationale de Gestion des Stocks et de Sécurité (SONAGESS): sa mission consiste à mobiliser et stocker des céréales dans des banques alimentaires. Placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, elle fournit des stocks céréaliers au CONASUR ou à ses démembrements en temps de crises alimentaires sur instruction du gouvernement.

Au Burkina Faso, un ensemble de partenaires au développement dont des organismes humanitaires offrent leur concours lorsque survient une catastrophe naturelle. Il s'agit notamment de la Croix rouge, du Bureau des Nations Unies pour les Questions Humanitaires (OCHA), d'Action Contre la Faim, de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES)

## **Initiative de recherche pour la promotion du secteur privé dans la gestion des risques climatiques au Burkina Faso**

---

Il est aujourd'hui essentiel de promouvoir dès maintenant en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso l'implication, aux côtés de l'Etat, du secteur privé dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles. Il y a plusieurs raisons à cela, mais on peut en retenir deux :

- l'augmentation attendue de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes à l'échelle de la planète, du fait des changements climatiques, est sans doute de nature à réduire les capacités d'intervention des partenaires au développement pour la gestion des catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest ;
- la mise en œuvre de certaines stratégies de gestion des risques climatiques, comme l'assurance climatique, nécessitera des partenariats avec l'industrie de l'assurance qui essentiellement du secteur privé.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Burkina Faso, l'implication du secteur privé dans la gestion des risques climatiques nécessitera la mise en place de cadres juridiques qui puissent garantir les intérêts de ce secteur. Pour élaborer de tels cadres, des actions de recherche devront être entreprises. Au Burkina Faso, une initiative de recherche de cette nature est en cours, avec une emphase sur l'implication de l'industrie de l'assurance dans la gestion des risques climatiques dans les zones urbaines pauvres et vulnérables. Son objectif global est d'identifier un cadre de partenariat entre l'Etat burkinabé et l'industrie de l'assurance pour la gestion des risques climatiques en zones urbaines vulnérables au Burkina Faso. De manière spécifique, cette action de recherche vise à :

- informer et sensibiliser les décideurs politiques, les acteurs institutionnels et l'industrie de l'assurance sur la nécessité et les bénéfices de partenariats « secteur public – secteur privé » pour la gestion des risques climatiques;
- identifier, à travers un processus participatif, les défis et opportunités des changements climatiques pour l'industrie de l'assurance au Burkina Faso ;
- élaborer et promouvoir un cadre juridique favorable à l'implication de l'industrie de l'assurance dans la prévention et la gestion des risques climatiques au Burkina Faso, avec une emphase sur les zones péri urbaines vulnérables.

L'activité de recherche qui est mise en œuvre comprend :

- une étude et une évaluation des régimes juridiques actuels en matière de gestion des risques climatiques au Burkina Faso;
- un état des lieux de la gestion des risques climatiques en zones urbaines vulnérables, avec une emphase sur la ville de Ouagadougou;
- une identification participative des défis et opportunités des changements climatiques pour l'industrie de l'assurance au Burkina Faso;
- la faisabilité de l'assurance climatique en zones urbaines vulnérables au Burkina Faso et les formes de partenariats nécessaires

.La présente action de recherche s'inscrit dans une dynamique de recherche sur le potentiel de l'assurance climatique pour la gestion des risques climatiques actuellement en cours à l'institut d'applications et de vulgarisation en sciences (IAVS).

## BIBLIOGRAPHIE

### Législations

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 1992

Le Protocole de Kyoto de 1997

L'acte additionnel du 19 janvier 2007 portant adoption de la politique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en matière de prévention des catastrophes

La constitution burkinabé du 11 juin 1991

Loi n°055/ 2004/ AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et textes d'applications

Décret n°2004-624 /PRES / PM /MASSN du 1<sup>er</sup> décembre 2004 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).

### Ouvrages et articles

Changements climatiques, fiches informatives, publié par le PNUE et l'UNFCCC, juillet 2002, [www.unfccc.int](http://www.unfccc.int).

. Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité dans un monde divisé, PNUD, 2007/2008, 382 pages

GIEC 2007, « Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse », [www.ipccc.ch](http://www.ipccc.ch),

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Plan d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, novembre 2007, 96 pages

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Plan d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, décembre 2007, version simplifiée, 23 pages

Monsieur Kinda Péléga Athanase est actuellement Etudiant en droit, au Département de 3<sup>ème</sup> cycle UFR/Sciences Juridiques et Politiques, à l'Université de Ouagadougou. Il met en œuvre l'action de recherche décrite ci-dessus dans le cadre d'un cycle doctoral.  
**E-mail** : kinda\_athanase@yahoo.fr